



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les surveillants

Examen préparatoire – Questions

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



Code: SPRV_E_000007

1. En ce qui concerne les programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, quelles mesures les courtiers en placement doivent-ils prendre?
 - A. Établir et tenir à jour un programme de conformité fondé sur les risques
 - B. Amorcer une surveillance après avoir repéré une activité inhabituelle chez le client
 - C. Communiquer les renseignements sur le client aux organismes de réglementation étrangers, lorsqu'ils en font la demande
 - D. Appliquer un processus de diligence raisonnable uniforme à tous les clients

Code: SPRV_E_000008

2. Lorsqu'il reçoit une plainte selon laquelle un représentant inscrit (RI) a fourni des informations trompeuses quant au niveau de risque d'un produit, quelle est la première responsabilité du surveillant conformément aux règles de l'OCRI?
 - A. Consigner la plainte ainsi que la réponse du RI
 - B. Transmettre la plainte à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)
 - C. Acheminer la plainte à l'OCRI, car elle concerne un produit externe
 - D. Consigner la plainte et la transmettre à l'agent des plaintes désigné dans un délai de deux jours ouvrables



À l'approche de la fin du trimestre, un courtier en placement entame un audit des nouveaux comptes ouverts au cours du trimestre écoulé.

Le surveillant à la tête de l'équipe d'audit de surveillance A effectue un audit des dossiers des clients de détail. L'équipe A compare l'horodatage des autorisations avec les dates de la première opération pour confirmer que l'autorisation a bien eu lieu au plus tard le jour ouvrable suivant; elle vérifie que chaque dossier contient la demande d'ouverture de compte, le formulaire d'information liée à la connaissance du client, le dossier de vérification de l'identité et l'accusé de réception de la trousse d'information sur la relation; elle passe en revue les renvois au niveau supérieur en cas de conflit d'intérêts. L'équipe vérifie également que le dépliant d'information décrit tous les produits et services offerts (comptes avec conseils, comptes gérés, comptes sur marge et comptes à honoraires) ainsi que les limites, les indices de référence et les explications dans un langage simple de l'incidence des frais, du taux de rotation et des impôts sur les rendements.

Le surveillant à la tête de l'équipe d'audit de surveillance B effectue un audit des comptes des clients institutionnels. L'équipe B retrace la façon dont plusieurs sociétés du secteur de l'énergie ont été classées comme opérateurs en couverture admissibles, en veillant à ce que les dossiers incluent les politiques de couverture, les données sur le volume et les accusés de réception écrits indiquant que les opérations spéculatives demeurent assujetties à des examens sur leur convenance. L'équipe recherche dans d'autres dossiers de clients institutionnels des documents indiquant pourquoi chaque client respecte les seuils de taille et de sophistication et comment les facilités de levier ou de marge cadrent avec la norme selon laquelle la priorité est accordée aux intérêts du client. Les journaux du système confirment que tout changement apporté à la propriété véritable ou au pouvoir de négociation a déclenché une nouvelle approbation automatique et l'actualisation des contrôles de la pertinence.

Le rapport définitif produit à partir du travail des deux équipes fournira aux administrateurs la preuve que les obligations en matière d'approbation, de documents, de classification et d'information relatives aux comptes sont entièrement respectées, conformément aux règles de l'OCRI.

Code: SPRV_E_000428

3. Selon l'examen décrit et les règles de l'OCRI en matière d'approbation des comptes, quel élément manquant constituerait la contravention la plus évidente relativement à la tenue de dossiers?
- A. Le compte ne contient pas l'horodatage électronique indiquant l'approbation de la demande d'ouverture de compte par le surveillant le jour suivant
 - B. Le dossier ne contient pas la page de l'accusé de réception initial signé par le client figurant dans la trousse d'information sur la relation
 - C. L'audit ne fait état d'aucun certificat relatif à l'établissement confirmant que des conflits ont été portés à l'attention d'un échelon supérieur au cours de l'intégration
 - D. Le dossier ne contient pas le journal du système prouvant que les contrôles de la pertinence ont été exécutés avant les premières opérations



Code: SPRV_E_000429

4. Conformément à la norme de classification des opérateurs de couverture de l'OCRI, quel(s) élément(s) de preuve appuieraient le mieux la décision du courtier en placement selon laquelle les sociétés du secteur de l'énergie auditées sont admissibles à titre d'opérateurs en couverture institutionnels?
- A. Lettre du comité de la gestion des risques du courtier en placement indiquant que le client a l'intention de couvrir la production prévue contre les risques liés aux prix au moyen de contrats à terme standardisés au cours de l'année
 - B. Note de bas de page dans le rapport annuel du client indiquant les gains et les pertes liés aux dérivés comptabilisés à titre de revenus de négociation en fonction des fluctuations des cours de l'énergie au cours de la dernière année
 - C. Politique de couverture et calendrier de production signés confirmant que les volumes des contrats à terme ne dépassent pas la production prévue et interdisant les opérations spéculatives en tout temps par contrat
 - D. Feuille de calcul des confirmations de swap du dernier trimestre détaillant les prix de règlement et les contreparties pour chaque dérivé sur marchandises exécuté au cours de cette période visée

Code: SPRV_E_000430

5. Au cours de l'audit de fin de trimestre, quel élément de preuve confirmerait le mieux que l'examen de la pertinence du compte reposait sur la priorité accordée aux intérêts de chaque client potentiel?
- A. Registre des caractéristiques, des avantages et des coûts pour chaque nouveau demandeur tenu à jour par le représentant inscrit (RI) aux fins de la connaissance du client, et approbation accordée par le surveillant
 - B. Feuille de calcul des produits prévoyant les commissions si les demandeurs adoptent la marge et les contrats sur différence, démontrant ainsi l'atteinte des objectifs de rentabilité trimestriels
 - C. Tableau de bord du système indiquant le pourcentage de demandes d'options à court terme acceptées par le moteur de détermination de la pertinence après que les clients ont accusé réception du document d'information sur le risque associé à l'effet de levier
 - D. Brochure de marketing énumérant les produits de la plateforme, les niveaux de tarification et des exemples d'incidence fiscale, accompagnée d'un avis de non-responsabilité indiquant que les choix de placement demeurent la responsabilité du client



Code: SPRV_E_000431

6. Dans le cadre de l'audit de fin de trimestre de l'équipe A, quel document répond le mieux à l'exigence de l'OCRI de consigner la vérification de l'identité d'un nouveau client?
- A. Courriel informel du RI indiquant qu'il a rencontré le client en personne et qu'il a examiné son permis de conduire pendant qu'il remplissait la demande
 - B. Capture d'écran du système indiquant que le moteur de détermination de la pertinence a approuvé le compte après que le client a cliqué sur les écrans des documents d'information pendant l'inscription en ligne
 - C. Feuille de calcul de l'établissement énumérant les numéros de compte, les commissions prévues et les limites de marge concernant les nouveaux clients ayant ouvert un compte au cours du dernier trimestre, signée par la direction des ventes
 - D. Numéro de vérification des pièces d'identité enregistré et déclaration du RI indiquant qu'il a rencontré le client en personne et examiné son permis de conduire physique sur la demande dûment remplie

Code: SPRV_E_000432

7. Au cours de l'audit de l'équipe A, les évaluateurs doivent confirmer que chaque document d'information sur la relation contient un élément requis conformément aux règles de l'OCRI en matière de contenu. Lequel?
- A. Avis concis expliquant les mesures de protection des renseignements personnels qu'applique la société et la façon dont les données personnelles sont communiquées à des fournisseurs de services tiers externes
 - B. Description en langage simple de chaque type de compte offert par la société, de la structure de rémunération et des rapports sur le rendement pour chaque service offert
 - C. Résumé marketing annuel décrivant les webinaires à venir, les offres promotionnelles et les campagnes de formation pour la nouvelle plateforme de gestion de patrimoine numérique en ligne
 - D. Procès-verbaux archivés du Conseil présentant les constatations des surveillants, les observations tirées de l'audit interne et les réponses de la direction figurant au rapport de l'exercice financier précédent

Code: SPRV_E_000009

-
8. Quel manquement à la procédure de la part d'un responsable des plaintes désigné pourrait exposer un courtier en placement à des sanctions réglementaires conformément aux règles de l'OCRI ou aux directives de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)?
- A. Fournir à l'OSBI le détail de la correspondance avec le client relativement à la plainte
 - B. Retarder une réponse au client au-delà du délai de 90 jours civils sans fournir d'explication
 - C. Permettre aux représentants inscrits de répondre directement aux plaintes
 - D. Déléguer les enquêtes internes au personnel de l'établissement



Code: SPRV_E_000022

9. Un surveillant constate qu'un représentant inscrit (RI) d'expérience n'a pas mis à jour les formulaires d'information liée à la connaissance du client écrits pour la plupart de ses clients, et ce, depuis plusieurs années, même s'il affirme avoir confirmé les renseignements verbalement. Que devrait faire le surveillant?
- A. Accepter et consigner la confirmation verbale des clients fournie par le RI
 - B. S'assurer que le RI met à jour les dossiers liés à la connaissance du client la prochaine fois qu'il rencontre ses clients
 - C. S'assurer que le RI fait régulièrement au mieux pour communiquer avec les clients afin de passer en revue et de mettre à jour leurs renseignements liés à la connaissance du client, au besoin
 - D. Exiger une résolution avant le prochain examen de conformité prévu par le surveillant du RI

Code: SPRV_E_000023

10. Tandis qu'il gère plusieurs bureaux, un surveillant délègue la surveillance des courriels à un chef d'équipe qualifié. En supposant que la conservation des dossiers est effectuée adéquatement, que devrait faire de plus le surveillant pour s'assurer du respect des obligations réglementaires?
- A. Planifier des rencontres de suivi mensuelles avec le chef d'équipe
 - B. Veiller à l'exécution des inspections de la conformité et surveiller le travail de l'équipe
 - C. Tenir à jour la documentation officielle comme preuve de sa surveillance continue
 - D. S'assurer que l'équipe possède les titres et compétences pertinents, puis déléguer le plein pouvoir discrétionnaire

Code: SPRV_E_000037

11. Un client institutionnel a récemment eu tendance à envoyer des ordres importants et très concurrentiels à l'ouverture du marché, ce qui a entraîné des perturbations notables sur le marché. Le client explique qu'il s'agit de sa stratégie habituelle. Quelle(s) mesure(s) le surveillant devrait-il prendre?
- A. Autoriser la pratique puisque les clients institutionnels acceptent les risques liés à la négociation
 - B. Passer en revue l'activité pour vérifier qu'elle ne porte pas atteinte à l'intégrité du marché
 - C. Conseiller le client sur d'autres méthodes d'exécution
 - D. Ne prendre aucune mesure, car la surveillance n'a exprimé aucune préoccupation



Code: SPRV_E_000054

- 12.** Un représentant inscrit (RI) signale à son surveillant que l'un de ses clients cherche à effectuer un achat non sollicité d'actions auprès d'un émetteur à l'égard duquel il est enregistré comme initié. Les titres de l'émetteur figurent sur la liste des titres à négociation restreinte du courtier en placement. Le RI indique que la restriction était probablement liée à des événements de marché qui ont été conclus depuis. Quelle est la meilleure ligne de conduite pour le surveillant?
- A. Autoriser l'opération, car les événements de marché ont été conclus
 - B. Autoriser l'opération et la désigner comme étant non sollicitée
 - C. Retarder l'opération jusqu'à ce que le titre soit retiré de la liste des titres à négociation restreinte
 - D. Confirmer l'état actuel de restriction et consulter le service de conformité

Code: SPRV_E_000059

- 13.** Un nouveau surveillant a été nommé dans un établissement; il a repéré des lacunes dans les pratiques de tenue de dossiers qui étaient suivies auparavant. Parmi les documents suivants, lesquels doivent être disponibles aux fins de l'audit du processus de surveillance?
- A. Délégations consenties au personnel de soutien de l'établissement
 - B. Rapports sur le rendement des ventes
 - C. Dossiers de contrôle diligent des produits
 - D. Résumés annuels de la rémunération

Code: SPRV_E_000060

- 14.** Un surveillant responsable passe en revue la documentation relative à une présentation de produit autorisée par un surveillant délégué. Le surveillant responsable remarque que la documentation fournie pour la présentation du produit est incomplète. Quelle mesure le surveillant devrait-il prendre?
- A. S'assurer que le délégué recevra par la suite la formation sur les renseignements pertinents à inclure dans les présentations et le bon processus d'autorisation
 - B. Ajouter des notes d'examen qui complètent la documentation de la présentation du produit et s'assurer que les renseignements qu'elles contiennent sont mentionnés dans la présentation
 - C. Effectuer un examen complet de la documentation afin de cerner les exigences non satisfaites et d'y remédier, puis approuver de nouveau la documentation une fois qu'elle est complète
 - D. Suggérer au surveillant délégué de passer en revue les politiques et procédures liées aux exigences de présentation des produits et de les mettre en application à l'avenir



Code: SPRV_E_000063

- 15.** Quand un courtier en placement doit-il fournir un document d'information sur le risque associé à l'effet de levier à un client?
- A. Après qu'un appel de marge a été déclenché pour le compte de placement du client
 - B. Lorsqu'un client dépose un montant supérieur à un seuil prescrit
 - C. Lorsqu'un client empruntant des fonds pour investir est identifié
 - D. Lorsque le client ouvre un compte enregistré auprès de la société

Code: SPRV_E_000072

- 16.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le pouvoir d'un courtier en placement dans le cadre d'une convention de négociation de dérivés standard?
- A. Le droit de retarder le règlement des opérations des clients pour gérer les risques d'illiquidité de la société
 - B. Le droit de rejeter les ordres des clients ou de liquider des positions en raison des conditions liées au risque de marché
 - C. Le droit de répartir l'exécution des opérations de façon inégale entre les clients afin d'optimiser les frais
 - D. Le droit de restructurer les comptes sur marge des clients, conformément aux modalités de la convention

Code: SPRV_E_000086

- 17.** Lequel des énoncés suivants reflète le mieux la responsabilité de surveillance d'un courtier en placement lorsque des personnes autorisées utilisent des plateformes interactives de médias sociaux?
- A. Restreindre l'utilisation des médias sociaux interactifs aux équipes de marketing
 - B. Exiger un examen en temps réel et une autorisation préalable de chaque publication
 - C. Surveiller l'utilisation en temps réel et tenir des dossiers de surveillance
 - D. Interdire aux employés d'utiliser des blogues à des fins professionnelles



Au cours d'un examen interne de la conformité effectué chez un courtier en placement de plein exercice, l'équipe de surveillance du siège social a passé en revue le processus d'approbation des communications destinées à être distribuées aux clients. L'examen a porté sur les six mois précédents de campagnes promotionnelles et de démarchage dans trois établissements régionaux.

Dans l'établissement de la région de l'Ouest, un représentant inscrit (RI) principal a distribué une lettre d'analyse du marché faisant mention du rendement d'actions précises détenues dans plusieurs portefeuilles de clients. Aucune autorisation officielle n'a été obtenue avant l'envoi de la lettre à plus de 200 clients fortunés. Le surveillant estimait que les sources de données internes ne nécessitaient aucune autorisation préalable en vue d'une distribution externe.

Ailleurs, un jeune membre d'une équipe a utilisé un texte de télémarketing pour promouvoir un nouveau produit à haut rendement. Le texte citait et comparait des taux de rendement et il comprenait des phrases comme « l'une des façons les plus sécuritaires de faire croître votre revenu ». Le surveillant ne savait pas que le texte était utilisé, car celui-ci avait été adapté à partir d'un appel de formation interne antérieur.

Un troisième examen portait sur un séminaire promotionnel organisé par l'équipe de planification de retraite de l'établissement. Les documents du séminaire comprenaient des résumés sur le rendement de produits précis et des captures d'écran de projections de comptes individuels. Le surveillant a passé en revue la présentation, mais n'a effectué aucun signalement quant au contenu sur le rendement, estimant qu'aucune autorisation préalable n'était requise étant donné que la séance était de nature « éducative ».

L'équipe de surveillance du siège social a maintenant conseillé à la direction du courtier en placement de mettre à jour ses procédures pour qu'elles précisent quand une autorisation est requise avant toute utilisation de documents de présentation et pour renforcer le rôle du surveillant dans l'examen des documents originaux ou adaptés qui mentionnent le rendement ou les avantages de produits, ou qui sont utilisés à des fins de sollicitation.

Code: SPRV_E_000386

- 18.** Pour renforcer le processus relatif aux documents utilisés dans les campagnes promotionnelles, de quoi le surveillant devrait-il s'assurer avant toute distribution?
- A. Tous les commentaires généraux sur le marché doivent être autorisés au préalable par un surveillant responsable avant d'être transmis aux clients
 - B. Les documents dont le contenu est créé à l'aide de modèles standard ne nécessitent aucune autorisation préalable
 - C. Seuls les membres de l'équipe de direction distribuent du contenu promotionnel d'un séminaire destiné à l'externe comportant des résultats sur le rendement
 - D. Tout contenu promotionnel pour un séminaire faisant mention de résultats en matière de rendement doit faire l'objet d'une autorisation avant d'être utilisé



Code: SPRV_E_000387

- 19.** Quel élément des pratiques de communication passées en revue exigerait probablement une autorisation avant toute utilisation?
- A. Le document inclut un commentaire général sur le marché et divulgue le nom et l'adresse du RI
 - B. Le contenu du document est une adaptation du libellé d'une mise à jour interne antérieure envoyée au personnel au cours du dernier trimestre
 - C. Le document fait la promotion d'une stratégie financière fondée sur des énoncés comparatifs et prospectifs
 - D. L'information a été communiquée verbalement par un RI lors d'une consultation individuelle avec un client

Code: SPRV_E_000388

- 20.** Que devrait évaluer le surveillant avant d'autoriser les documents utilisés lors des séances avec des groupes de clients?
- A. L'exactitude des résultats ou de l'information sur le rendement et la pertinence des avis de non-responsabilité
 - B. La documentation ne mentionne aucun produit dans les éléments visuels et les indique uniquement dans les notes de bas de page
 - C. Le nombre de clients qui sont susceptibles d'assister à la séance et leur niveau d'expérience
 - D. La mention claire des avis de non-responsabilité relatifs au contenu éducatif dans les entêtes de chaque section

Code: SPRV_E_000389

- 21.** À quel moment une surveillance additionnelle serait-elle nécessaire en vue de la diffusion des communications?
- A. Lorsque le contenu a été communiqué au moyen d'un système de gestion de la relation client et archivé
 - B. Lorsque le contenu inclut un libellé décrivant les résultats du portefeuille envoyés aux clients
 - C. Lorsque le contenu mentionne les mesures internes de fidélisation des clients dans une présentation de formation
 - D. Lorsque le contenu fait référence à un webinaire antérieur hébergé à l'interne, mais autorisé aux fins d'une utilisation externe



Code: SPRV_E_000390

- 22.** Que devrait faire le surveillant pour éviter les lacunes en matière d’approbation lorsque les équipes adaptent des documents utilisés antérieurement?
- A. Passer en revue les documents et vérifier auprès du service de la conformité que le contenu peut être distribué à grande échelle
 - B. Déléguer toutes les responsabilités de révision aux membres de l’équipe de marketing pour s’assurer de la cohérence
 - C. Autoriser la transmission lorsque les documents sont modifiés par du personnel autorisé
 - D. Classer le contenu révisé en tant que matériel de référence interne s’il est réutilisé à partir de modèles

Code: SPRV_E_000098

- 23.** Un établissement régional d’un courtier en placement lance une nouvelle campagne promotionnelle adaptée à la collectivité locale, mettant l’accent sur l’exclusivité et les rendements élevés. Quel est le risque le plus important que la société devrait évaluer?
- A. Le risque que les messages promotionnels promettent par inadvertance un rendement de placement garanti
 - B. Le risque de préjudice à la réputation si la campagne ne respecte pas les normes réglementaires
 - C. La probabilité que les clients interprètent mal l’intention des messages de la campagne ciblée
 - D. La possibilité que du contenu de marketing non approuvé soit distribué par des représentants locaux

Code: SPRV_E_000106

- 24.** Un examen interne de la conformité révèle qu’un établissement n’a pas agi par rapport à plusieurs constatations de l’audit de l’année précédente. Quelle est la mesure la plus pertinente que le surveillant devrait prendre?
- A. Informer la haute direction et élaborer un plan de mesures correctives doublé d’un échéancier clair
 - B. Consigner la surveillance et attendre le prochain audit prévu
 - C. Mener directement une enquête concernant les constatations non traitées avant de prendre d’autres mesures
 - D. Déléguer la responsabilité du suivi au service de la conformité



Code: SPRV_E_000120

- 25.** Un courtier en placement prévoit le déploiement d'un outil automatisé d'intégration des nouveaux comptes en ligne et le surveillant doit sélectionner la configuration qui est conforme aux règles de l'OCRI tout en conservant sa propre responsabilité de surveillance qu'il ne peut déléguer. Quelle configuration devrait-il choisir?
- A. Activer le filtrage automatisé des identités et des sanctions, mais demander au surveillant d'approuver tout compte signalé comme appartenant à un initié, appartenant à un client vulnérable ou faisant l'objet d'une autre exception
 - B. Externaliser toutes les vérifications d'identité et d'initiés à un fournisseur tiers, mais conserver toute responsabilité réglementaire en cas d'erreur
 - C. Permettre à l'algorithme d'ouvrir automatiquement les comptes et exiger que le surveillant signe un certificat mensuel attestant de la conformité avec les règles de l'OCRI
 - D. Désactiver toutes les fonctions d'automatisation, car la tâche de surveillance indiquée dans les règles de l'OCRI doit être exécutée manuellement par le surveillant

Code: SPRV_E_000124

- 26.** Un surveillant passe en revue quatre propositions d'opérations sur dérivés dans le secteur de détail pour décider si elles peuvent passer par le système d'autorisation automatisé de la société ou si elles doivent être soumises à un échelon supérieur aux fins d'un examen manuel conformément aux directives de l'OCRI sur les risques liés aux dérivés :

1. une position acheteur entièrement sur marge échéant dans deux semaines sur un contrat à terme standardisé sur l'or négocié en bourse pour couvrir le lingot physique du client;
2. un contrat sur différence à effet de levier de quinze pour un sur une action d'une jeune société minière exécuté sur une plateforme à l'étranger;
3. un swap de taux d'intérêt non compensé de cinq ans sans marge initiale ni marge de variation;
4. une option d'achat vendue à découvert sur un contrat à terme sur indice du secteur de la biotechnologie à faible volume.

Quelle opération est la plus susceptible d'être admissible à l'autorisation automatisée standard sans soumission à un échelon supérieur de surveillance?

- A. Le contrat à terme de courte échéance sur l'or acheté sur une bourse réglementée aux fins de couverture
- B. Le contrat sur différence étranger à fort effet de levier sur l'action d'une jeune société minière
- C. Le swap de taux d'intérêt non compensé de cinq ans sans marge
- D. L'option d'achat vendue à découvert sur le contrat à terme sur indice du secteur de la biotechnologie à faible volume



Code: SPRV_E_000129

- 27.** Avant de passer des ordres sur un nouveau compte géré, quelle étape est expressément requise conformément aux règles de l'OCRI?
- A. Le surveillant effectue et classe la première évaluation de la convenance de l'opération une fois que l'ordre a été exécuté
 - B. Le client reçoit un exemplaire écrit de la politique qui garantit une répartition équitable des placements entre tous les comptes gérés
 - C. Le gestionnaire de portefeuille obtient l'autorisation écrite de s'écarter de la stratégie modèle lorsque les conditions du marché changent brusquement
 - D. Le courtier en placement remet à l'OCRI du capital supplémentaire pondéré en fonction du risque correspondant à 1 % de l'actif géré

Code: SPRV_E_000137

- 28.** Quel énoncé reflète avec exactitude une dispense qui s'applique aux comptes sans conseils selon la note d'orientation de l'OCRI sur les services d'exécution d'ordres sans conseils
- A. Les vérifications liées à la convenance sont inutiles et la surveillance après les opérations peut être abandonnée si les clients signent le formulaire d'information sur les risques
 - B. Une dispense permet de ne pas soumettre le compte à une évaluation de la convenance, mais les courtiers en placement doivent tout de même surveiller les opérations pour repérer les signaux d'alarme d'abus de marché
 - C. Les examens quotidiens de repérage d'activités de manipulation sont annulés à condition que la plateforme bloque automatiquement les opérations sur titres à négociation restreinte
 - D. Les représentants inscrits peuvent donner des conseils généraux ponctuels sans déclencher une évaluation de la convenance tant qu'aucun titre particulier n'est mentionné

Code: SPRV_E_000141

- 29.** Un client de détail ouvre et ferme des positions sur 80 contrats sur différence en une heure sur trois comptes liés, provoquant des pics de prix identiques. Conformément aux règles de surveillance de l'OCRI, quelle mesure immédiate le surveillant doit-il prendre?
- A. Permettre la poursuite des opérations et demander au personnel de rédiger une note de service sur les opérations fictives aux fins d'un examen de la conformité le jour ouvrable suivant
 - B. Durcir les exigences de marge sur les trois comptes lors du prochain cycle de règlement tout en surveillant le flux des ordres du client pour repérer d'autres pics
 - C. Geler immédiatement toutes les opérations, transmettre le problème de l'activité suspecte aux responsables principaux du service de la conformité et ouvrir un dossier d'enquête écrit
 - D. Compenser en interne les positions et consigner dans le brouillard quotidien une note attribuant l'activité inhabituelle à la latence des données de marché



Un courtier en placement offre des services de gestion de compte à ses clients. Récemment, le service de la conformité du courtier en placement a entrepris un examen du fonctionnement des comptes gérés afin de s'assurer du respect des règlements sur les conflits d'intérêts. Au cours de l'examen, plusieurs situations ont été relevées :

1. Un gestionnaire de portefeuille a exécuté des opérations dans un compte géré sur un titre, ce qui a eu une incidence favorable sur le prix d'une opération subséquente sur le même titre par le courtier en placement pour son compte propre.
2. Des actions ont été attribuées à un compte géré à partir d'un PAPE qui a été souscrit et placé par le courtier en placement. Le client avait été informé de la participation du courtier en placement, mais il n'avait pas donné son consentement écrit au préalable.
3. Un gestionnaire de portefeuille a acheté des titres de façon discrétionnaire directement d'un fonds de placement conseillé par le même gestionnaire de portefeuille.
4. Un gestionnaire de portefeuille a donné l'instruction dans plusieurs comptes gérés de clients d'acheter des titres d'un fonds de placement. Le fonds est sous-conseillé par la conjointe du gestionnaire de portefeuille, qui est également inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille auprès du même courtier en placement. Aucune information n'a été communiquée aux clients et aucune dispense n'a été obtenue.
5. Les actions d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) ont été réparties entre des comptes gérés sans qu'il existe de politique consignée concernant la répartition équitable entre les clients. Des commissions ont été facturées à l'achat.

Les surveillants des courtiers en placement sont chargés d'évaluer ces situations et de s'assurer que les mesures pertinentes sont prises pour résoudre tout conflit d'intérêts conformément aux exigences réglementaires.

Code: SPRV_E_000476

- 30.** Quelle est la principale préoccupation concernant le moment des opérations entre le compte géré et le compte propre du courtier en placement?
- A. Le compte géré a bénéficié d'un prix préférentiel par rapport au compte du courtier en placement
 - B. Le courtier en placement peut avoir utilisé les renseignements concernant l'opération effectuée dans le compte géré à son avantage
 - C. Le gestionnaire de portefeuille du courtier en placement a omis de communiquer au client des renseignements sur le moment de l'exécution de l'opération
 - D. Le volume d'opérations effectuées par le courtier en placement pendant la courte période aura dépassé les limites réglementaires



Code: SPRV_E_000477

- 31.** Dans quelle condition un compte géré peut-il investir dans la nouvelle émission?
- A. Si le client est informé après que le placement a été effectué
 - B. Si le placement représente moins de 5 % du portefeuille du client
 - C. Si l'investissement est recommandé par un analyste indépendant
 - D. Si le gestionnaire de portefeuille obtient le consentement écrit du client au préalable

Code: SPRV_E_000478

- 32.** Quel conflit découle de l'opération entre le compte géré et le fonds d'investissement?
- A. L'achat par le gestionnaire de portefeuille tire parti de renseignements confidentiels
 - B. Le gestionnaire de portefeuille n'a pas fourni de renseignements écrits concernant le fonds au client
 - C. Le fonds d'investissement n'a pas fait l'objet d'une discussion avec le client avant l'achat
 - D. L'opération n'a pas été exécutée sur une bourse publique

Code: SPRV_E_000479

- 33.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la préoccupation réglementaire à l'égard de la conjointe du gestionnaire de portefeuille?
- A. L'opération concernait un gestionnaire de portefeuille qui a acheté des titres d'un fonds géré par une partie liée au gestionnaire de portefeuille
 - B. Le gestionnaire de portefeuille aurait dû informer les clients si sa conjointe avait reçu une rémunération directe dans le cadre de la vente
 - C. Le gestionnaire de portefeuille était tenu de faire approuver l'opération au préalable par le comité d'investissement de la société pour garantir un traitement équitable
 - D. L'opération a été effectuée de façon discrétionnaire sans que le gestionnaire de portefeuille reçoive une confirmation du client

Code: SPRV_E_000480

- 34.** Quel est le principal problème lié à la répartition des actions du PAPE entre les comptes gérés?
- A. Le courtier en placement n'aurait pas dû facturer de commissions
 - B. Le compte géré ne devrait pas investir dans de nouvelles émissions ou dans des reclassements de titres
 - C. Il n'y avait pas de politique consignée pour garantir une répartition équitable entre les clients
 - D. Rien ne prouve que le gestionnaire de portefeuille était lié à l'émetteur



Code: SPRV_E_000147

- 35.** Un courtier en placement gère un premier appel public à l'épargne (PAPE), qui devrait s'ouvrir à un cours supérieur de 30 % au prix d'émission. Quelques minutes après la clôture des marchés le jour précédant l'émission, un surveillant apprend qu'un gestionnaire de portefeuille a détourné la totalité de la tranche du secteur de détail du PAPE vers un compte géré contrôlé par le frère ou la sœur du gestionnaire. Dans le même temps, quatre autres comptes gérés admissibles n'ont rien reçu. Selon les procédures de l'OCRI en matière de gestion des conflits d'intérêts relativement aux comptes gérés, quelle est la première mesure que le surveillant doit obligatoirement prendre?
- A. Transmettre le problème au service de la conformité pour qu'il effectue en urgence un examen du conflit et qu'il mette en attente la répartition des actions du PAPE
 - B. Geler les actions du PAPE réparties et rédiger sans attendre un plan de nouvelle répartition aux fins d'examen par le service de la conformité
 - C. Adresser une réprimande écrite au gestionnaire de portefeuille et consigner l'incident dans le registre de la surveillance, en attendant l'audit trimestriel
 - D. Annuler la participation de la société au PAPE et informer le syndicat financier que les actions seront refusées

Code: SPRV_E_000158

- 36.** Un surveillant passe en revue quatre activités menées par différentes personnes autorisées. Selon les définitions des personnes autorisées, quelle activité doit immédiatement être signalée à un échelon supérieur de la surveillance?
- A. Un représentant en placement envoie par courriel un résumé de recherche approuvé par le service de la conformité à des clients actuels
 - B. Un représentant inscrit accepte un ordre non sollicité d'acheter des parts de fonds négociés en bourse (FNB) cotés à l'étranger après la clôture des marchés
 - C. Un gestionnaire de portefeuille adjoint rééquilibre un compte géré selon les paramètres établis au préalable par le gestionnaire de portefeuille
 - D. Un représentant en placement recommande et saisit un ordre sur un titre coté en bourse pour un client de détail



Code: SPRV_E_000543

- 37.** Un surveillant passe en revue la documentation d'intégration d'un représentant inscrit (RI) relative à un nouveau client institutionnel qui ouvre un compte à accès électronique direct (AED). Bien que le client soit manifestement très averti sur le plan financier, les documents liés à la connaissance du client révèlent que le personnel chargé de la négociation désigné par l'institution possède une expérience limitée des systèmes AED et que les procédures internes de surveillance des opérations pour un modèle AED ne sont pas clairement définies.

Quelle est la mesure la plus pertinente que le surveillant doit prendre avant le début de l'activité de négociation?

- A. Exiger que le RI réalise une entrevue supplémentaire avec le client institutionnel pour que celui-ci confirme ses objectifs de placement et ses procédures de gouvernance interne
- B. Soumettre le problème directement au chef de la conformité pour qu'il passe officiellement en revue le processus d'intégration du RI concernant les comptes AED
- C. Demander au RI de communiquer avec le client institutionnel pour préciser les limites et les risques d'un compte AED en s'assurant de consigner le fait que le client comprend
- D. Consigner le fait que les connaissances du personnel chargé de la négociation sont limitées, en signalant le compte aux fins d'une surveillance accrue à compter de l'exécution de la première opération dans le compte

Code: SPRV_E_000165

- 38.** Une alerte interne concernant la conformité indique qu'une modification du prospectus a été déposée pour un fonds commun de placement. La modification décrit le passage d'un style « revenu » à un style « revenu et croissance ». Au moment d'appliquer les règles de surveillance de l'OCRI en matière de connaissance du produit, le surveillant du courtier en placement doit s'assurer que le représentant inscrit effectue une étape avant toute autre. Laquelle?

- A. Geler les nouveaux achats et demander au personnel responsable du contrôle diligent des produits d'effectuer une réévaluation de la convenance le jour ouvrable suivant
- B. Autoriser la négociation seulement après que chacun des clients a signé un accusé de réception relatif au changement d'objectif et que le fonds a été mis en évidence dans le relevé mensuel des clients
- C. S'assurer d'évaluer rapidement les nouveaux objectifs du fonds, puis vérifier et consigner que le nouveau style est toujours pertinent pour chaque client ayant investi dans le fonds
- D. S'appuyer sur le filtre de saisie des ordres fondé sur la connaissance des produits pour bloquer les opérations non conformes aujourd'hui et planifier un examen de la modification par l'équipe lors de la réunion du lendemain matin



Code: SPRV_E_000171

- 39.** Un rapport de surveillance d'un courtier en placement intégré révèle trois problèmes liés aux comptes des clients d'un représentant inscrit :
- un compte sur marge est en souffrance depuis deux jours;
 - un client qui a recours aux services-conseils a vendu des options d'achat sur indice à découvert au-delà des limites de risque établies;
 - des opérations ont commencé à être exécutées sans les approbations requises d'un surveillant dans un compte d'un client qui est un employé d'un autre courtier en placement.

Quelle intervention du surveillant répond le mieux aux normes de l'OCRI en matière de surveillance après l'ouverture?

- A. Communiquer avec le RI pour qu'il communique avec chaque client et propose une autocorrection dans un délai de 48 heures, laisser les positions ouvertes pendant ce temps et noter les exceptions aux fins de soumission à un échelon supérieur seulement si les contraventions existent toujours le troisième jour
- B. Suspendre les opérations dans les trois comptes et s'assurer que le RI traite la marge en souffrance, s'adresse au client qui a recours aux services-conseils pour effectuer un examen de la convenance et obtenir l'autorisation de l'employeur du troisième client
- C. Améliorer la surveillance du compte sur marge et du compte avec conseils, augmenter la marge interne du compte sur marge, envoyer par courriel de l'information sur les risques liés aux dérivés au client qui a recours aux services-conseils et planifier la discussion sur le compte non-client pour la prochaine réunion de surveillance
- D. Maintenir les trois comptes inchangés, mais ajouter les trois comptes à une liste de surveillance quotidienne tout en résumant les exceptions ouvertes à inclure dans la trousse courante de rapports de conformité de fin de mois

Code: SPRV_E_000173

- 40.** Selon les règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), quel type d'ordre permet à un participant de satisfaire à l'obligation du meilleur cours tout en ignorant la liquidité invisible?
- A. Ordre au dernier cours exécuté au cours de clôture consolidé du marché principal
 - B. Ordre assorti de conditions particulières exigeant un règlement négocié en dehors des cycles normaux de compensation du marché
 - C. Ordre à prix moyen pondéré en fonction du volume lié à l'indice de référence connexe calculé du jour
 - D. Ordre de contournement saisi uniquement pour respecter les règles de meilleur cours par rapport au volume affiché



Le service de la conformité du courtier en placement a récemment relevé plusieurs problèmes touchant divers types de comptes :

1. Les clients titulaires de comptes avec conseils ont donné des instructions de négociation qui s'écartent considérablement de leurs objectifs de placement consignés.
2. L'équipe interne responsable des comptes gérés a attribué des occasions de placement lucratives principalement à des clients fortunés.
3. Un audit interne a révélé certaines préoccupations au sujet de l'exécution incorrecte d'opérations dans des comptes carte blanche (non gérés).
4. Le courtier en placement a observé que certains comptes sur marge fonctionnent constamment à la limite de leur marge ou près de celle-ci.
5. Un représentant inscrit (RI) à la retraite a vendu sa clientèle à un collègue, un autre RI de la société. On a constaté que le RI à la retraite continuait de fournir des conseils et de recueillir de l'information liée à la connaissance du client pour plusieurs de ses anciens clients. Les clients détiennent uniquement des comptes de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) à imposition différée, mais cette situation soulève des préoccupations au sujet de l'intégrité des évaluations de la convenance.

Le surveillant du courtier en placement est chargé de régler certains de ces problèmes afin de s'assurer de la conformité réglementaire de chaque type de compte tout en conservant une vue d'ensemble intégrée de la situation et des activités de chaque client. Le surveillant doit s'assurer que les politiques, les procédures et les outils de gestion des risques sont mis en œuvre efficacement.

Code: SPRV_E_000452

- 41.** Parmi les comptes décrits dans le scénario, lesquels présentent le plus grand risque de conflit d'intérêts?
- A. Comptes gérés
 - B. Comptes à imposition différée
 - C. Comptes carte blanche
 - D. Comptes avec conseils



Code: SPRV_E_000453

- 42.** Quelle est la principale obligation de surveillance du courtier en placement à l'égard des comptes avec conseils?
- A. Permettre aux clients d'être autonomes dans leurs décisions de négociation, car ils sont responsables de leurs propres choix
 - B. Imposer des restrictions temporaires aux capacités de négociation du client jusqu'à ce qu'un examen complet soit effectué
 - C. Transmettre les écarts à un échelon supérieur pour qu'une enquête approfondie soit menée, et consulter un conseiller juridique
 - D. Effectuer une évaluation de la convenance pour chaque opération et discuter des écarts avec le RI

Code: SPRV_E_000454

- 43.** Quel est le risque de surveillance le plus important dans les comptes gérés?
- A. Le risque que le service de la conformité interne néglige de petits ordres passés par les clients qui, en s'accumulant, présentent un risque important
 - B. Le risque que les décisions relatives aux comptes s'écartent des objectifs de placement et du profil de risque consignés
 - C. Le risque d'un volume d'opérations excessif en raison d'algorithmes de négociation automatisés qui réduisent la nécessité d'une surveillance humaine
 - D. Le risque que les clients ne soient plus informés une fois le pouvoir de gestion accordé, ce qui donne lieu à une baisse de la transparence globale

Code: SPRV_E_000455

- 44.** Laquelle des mesures de surveillance suivantes est la plus pertinente pour répondre aux préoccupations concernant les comptes à imposition différée?
- A. Lancer immédiatement une campagne de communication avec les clients pour vérifier à nouveau l'information liée à la connaissance du client et évaluer la convenance des opérations antérieures
 - B. Suspendre les pouvoirs de négociation du RI jusqu'à ce que les clients acceptent de signer une décharge de responsabilité
 - C. Remplacer le RI des comptes touchés et demander aux clients de soumettre de nouveau les formulaires d'information liée à la connaissance du client avant d'effectuer d'autres opérations
 - D. Déposer un rapport auprès de la Division de la mise en application de l'OCRI et attendre des instructions officielles avant de prendre toute autre mesure interne



Code: SPRV_E_000456

45. Quel type de compte comporte le risque de surveillance le plus important lié à l'exposition des clients aux pertes?
- A. Comptes carte blanche
 - B. Comptes avec conseils
 - C. Comptes sur marge
 - D. Comptes à imposition différée

Code: SPRV_E_000186

46. Vers la fin d'un examen mensuel, l'équipe de surveillance constate que, pendant tout l'après-midi, un bloc d'ordres à cours limité de clients a été acheminé au moyen d'un mécanisme intelligent d'acheminement vers un seul marché étroit, alors que de meilleurs cours étaient affichés ailleurs. Conformément aux obligations de vérification périodique de la conformité de l'OCRI, quelle règle relative aux marchés le courtier doit-il examiner pour régler ce problème d'acheminement?
- A. Examiner la documentation de la piste d'audit pour s'assurer que chaque décision d'acheminement est horodatée en fonction des données du marché et que la latence du flux n'a pas faussé les comparaisons de cours
 - B. Réévaluer la politique de meilleure exécution et la logique du routeur pour confirmer qu'ils exigent la comparaison des cours en temps réel sur chaque marché protégé et la consignation des raisons justifiant le choix du marché sélectionné
 - C. Mettre à l'essai les contrôles d'accès électronique pour vérifier que les filtres du marché, les seuils de connectivité et les paramètres par défaut du routeur sont correctement étalonnés en fonction des conditions de liquidité actuelles sur l'ensemble des marchés
 - D. Examiner la surveillance des activités de manipulation pour déterminer si le fait de concentrer les ordres sur un marché plus calme a créé des tendances artificielles en matière de volume qui pourraient avantager les comptes propres ou affiliés

Code: SPRV_E_000201

47. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l'objet des règlements d'application pancanadienne ou multilatérale établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)?
- A. Les règlements d'application pancanadienne sont des règles juridiquement contraignantes adoptées dans tout le Canada, tandis que les règlements d'application multilatérale s'appliquent uniquement dans certains territoires ou provinces
 - B. Les règlements d'application pancanadienne ou multilatérale sont des instructions générales non contraignantes destinées à fournir une orientation générale
 - C. Les règlements d'application pancanadienne sont des notes internes rédigées et émises par le personnel des ACVM, tandis que les règlements d'application multilatérale sont des avis consultatifs
 - D. Les règlements d'application pancanadienne ne s'appliquent qu'aux investisseurs individuels, tandis que les règlements d'application multilatérale s'appliquent aux institutions



Code: SPRV_E_000202

- 48.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le mandat et la compétence de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)?
- A. Un organisme du gouvernement fédéral qui réglemente toutes les institutions financières dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens
 - B. L'administrateur des courtiers en placement qui exercent des activités de négociation sur le marché canadien des valeurs mobilières
 - C. L'organisme de réglementation chargé de surveiller les courtiers en placement et leurs activités partout au Canada
 - D. Un groupe consultatif sur les politiques qui établit des notes d'orientation et des normes sans pouvoir d'enquête ou d'application

Code: SPRV_E_000203

- 49.** Lequel des énoncés suivants décrit correctement le cadre de réglementation que l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) impose aux courtiers en placement et la façon dont il veille à son respect?
- A. L'OCRI détecte les violations des lois sur les valeurs mobilières et impose des sanctions appropriées, renforçant ainsi la confiance des investisseurs
 - B. L'OCRI applique les Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC) aux courtiers en placement, à l'aide de notes d'orientation, de formulaires et de normes
 - C. L'OCRI offre une protection aux clients admissibles aux termes de laquelle les pertes subies en cas d'insolvabilité d'un courtier en placement peuvent faire l'objet d'un remboursement
 - D. L'OCRI dispose d'un cadre d'application qui s'applique aux opérations internes des courtiers en placement, mais pas aux activités impliquant une interaction directe avec les clients

Code: SPRV_E_000205

- 50.** Un surveillant d'un courtier en placement réglementé par l'OCRI a des questions au sujet de la protection des clients du courtier en cas d'insolvabilité de celui-ci. Quels sont le but et l'objectif premiers du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI)?
- A. Protéger la viabilité financière, la rentabilité continue et la solvabilité des courtiers en placement inscrits
 - B. Protéger les clients admissibles des courtiers en placement insolubles en leur versant un dédommagement pour leurs pertes, dans les limites permises
 - C. S'assurer que les clients sont protégés contre les pertes financières liées au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes
 - D. Offrir une aide financière aux courtiers en placement qui sont aux prises avec des problèmes temporaires de liquidité ou d'insolvabilité



Code: SPRV_E_000206

- 51.** Un courtier en placement qui se conforme partiellement aux exigences réglementaires en matière de capital connaît de graves difficultés financières. Bien que la société n'ait pas encore déclaré son insolvabilité, les organismes de réglementation prévoient un effondrement et évaluent les mesures possibles de protection des investisseurs. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le rôle du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) dans cette situation?
- A. Transférer de façon préventive les actifs des clients à une société de placement plus stable afin d'éviter les pertes avant l'insolvabilité
 - B. Évaluer la situation financière de la société et intervenir uniquement si les actifs des clients sont jugés à risque conformément à ses règles en matière de garantie
 - C. S'assurer que tous les comptes de clients font l'objet d'un remboursement complet, peu importe leur classification ou l'état de l'inscription de la société
 - D. Collaborer avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour restructurer la société et prévenir l'insolvabilité

Code: SPRV_E_000207

- 52.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la fonction principale et l'objectif principal du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)?
- A. Enquêter directement sur des personnes ou des entités soupçonnées d'activités de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes au Canada et les poursuivre en justice
 - B. Établir et appliquer les règles et règlements que les courtiers en placement doivent respecter pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
 - C. Analyser les activités de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes soupçonnées et communiquer l'information sur celles-ci aux organismes d'application de la loi et de renseignement
 - D. Fournir un soutien financier et des ressources aux courtiers en placement pour leur permettre de se conformer aux mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes



Code: SPRV_E_000210

- 53.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la relation fondamentale entre le système de surveillance d'un courtier en placement et ses contrôles internes?
- A. Le système de surveillance est un sous-ensemble des contrôles internes, principalement axé sur la surveillance des activités des employés, tandis que les contrôles internes englobent toutes les politiques et procédures
 - B. Les contrôles internes sont les politiques et procédures établies par le courtier en placement, tandis que le système de surveillance comprend le cadre et les processus permettant de veiller au bon fonctionnement de ces contrôles comme prévu
 - C. Le système de surveillance et les contrôles internes sont deux choses distinctes, le système de surveillance étant axé sur la conformité réglementaire et les contrôles internes sur l'exactitude des rapports financiers
 - D. Les contrôles internes sont principalement des mesures préventives conçues pour éviter les erreurs et la non-conformité, tandis que le système de surveillance sert de contrôle de détection permettant de repérer les problèmes après leur apparition

Code: SPRV_E_000212

- 54.** Quel énoncé est vrai en ce qui concerne les gestionnaires de portefeuille adjoints (GPA) qui fournissent des conseils aux clients?
- A. Ils sont tenus d'obtenir de leur gestionnaire de portefeuille l'approbation préalable de leurs conseils
 - B. Ils peuvent fournir des conseils en toute indépendance, pourvu qu'ils fassent l'objet d'un audit chaque trimestre
 - C. Ils doivent vérifier que leur surveillant approuve leurs conseils au préalable
 - D. Ils peuvent fournir des conseils sous surveillance directe s'ils occupent leur poste depuis au moins un an

Code: SPRV_E_000220

- 55.** Quelle obligation incombe au courtier en placement si un client impose des restrictions de placement dans son compte géré?
- A. Intégrer les restrictions une fois qu'elles ont été passées en revue et autorisées par le service de la conformité
 - B. Refuser d'ouvrir le compte, sauf si les restrictions sont conformes aux modèles internes de répartition des actifs
 - C. Consigner les restrictions dans la convention pour comptes gérés si le courtier en placement les autorise
 - D. Accepter les restrictions si elles sont également passées en revue et autorisées par le planificateur financier inscrit du client



Code: SPRV_E_000226

56. Dans un cadre de surveillance à deux niveaux, quelle distinction principale y a-t-il entre la surveillance de niveau 1 et celle de niveau 2?
- A. La surveillance de niveau 1 est effectuée par les responsables internes de la conformité, tandis que la surveillance de niveau 2 est assurée par des auditeurs externes
 - B. La surveillance de niveau 1 est axée sur la surveillance stratégique au siège social, tandis que la surveillance de niveau 2 traite des opérations quotidiennes menées dans les établissements
 - C. La surveillance de niveau 1 comprend la surveillance principale des examens quotidiens et mensuels des opérations, tandis que la surveillance de niveau 2 est une surveillance plus vaste
 - D. La surveillance de niveau 1 se rapporte aux interactions avec les clients et la surveillance de niveau 2, au développement des produits et aux stratégies de marketing

Code: SPRV_E_000228

57. Un nouveau client souhaite ouvrir un compte auprès d'un courtier en placement. Au cours du processus lié à la connaissance du client, le représentant inscrit découvre que le client est une personne politiquement vulnérable d'une province ou d'un territoire présentant des niveaux élevés de corruption. En tant que surveillant, quelle est la ligne de conduite la plus pertinente?
- A. Procéder à l'ouverture du compte, car le client a fourni tous les documents requis.
 - B. Signaler le client aux fins d'un examen adéquat et d'une approbation par la haute direction
 - C. Refuser l'ouverture du compte en raison du statut de personne politiquement vulnérable du client et en aviser le client par écrit
 - D. Traiter le client comme tout autre client, puisque le statut de personne politiquement vulnérable n'a aucune incidence sur son droit d'ouvrir des comptes

Code: SPRV_E_000229

58. Un client passe fréquemment des ordres importants sur des titres cotés à faible volume, qu'il annule ou modifie rapidement par la suite. Cette tendance a été observée au cours de plusieurs jours de bourse. Que doit faire le surveillant à l'égard de cette activité?
- A. Autoriser l'activité, car les annulations d'ordres sont courantes en négociation, mais envoyer un avis écrit
 - B. Signaler l'activité suspecte au service de la conformité pour qu'une enquête approfondie soit menée
 - C. Continuer de surveiller les activités de négociation du client afin de détecter tout acte répréhensible à l'avenir
 - D. Suspendre les privilèges de négociation du client et demander à la bourse de mener une enquête



Code: SPRV_E_000234

59. Un surveillant détecte qu'un représentant inscrit a exécuté une série d'ordres d'achat et de vente fréquents dans le compte d'un client au cours du dernier mois, avec peu de changements globaux dans les avoirs du compte, mais générant des commissions importantes. Quel type d'activité cela signale-t-il?
- A. Délit d'initié
 - B. Multiplication des opérations
 - C. Concentration excessive
 - D. Opérations en avance sur le marché

Code: SPRV_E_000241

60. Lequel des éléments suivants est un élément clé pour le personnel du service de la conformité qui audite les établissements?
- A. Être physiquement présent dans l'établissement pendant une période prolongée afin d'observer les activités quotidiennes
 - B. Avoir reçu une formation sur les politiques de marketing et de publicité pour évaluer la conformité de l'établissement
 - C. Suivre une démarche fondée sur les risques qui couvre tous les aspects réglementaires pertinents pour l'établissement
 - D. Passer en revue les constatations avec le directeur de l'établissement aux fins d'examen et de commentaires avant de les transmettre à un échelon supérieur

Code: SPRV_E_000245

61. Un courtier en placement exploite un établissement très affairé dans une région éloignée du pays, qui se concentre sur la négociation de dérivés complexes. Tous les représentants inscrits (RI) possèdent les compétences requises pour traiter les dérivés et sont surveillés par des surveillants dûment qualifiés. Le surveillant de l'établissement a une longue expérience en matière de négociation de dérivés et il assume la surveillance à cet établissement depuis plus de 10 ans. Les RI et les surveillants du courtier en placement sont invités à consulter le surveillant de l'établissement à titre d'expert interne en dérivés.

Quel est le facteur de risque interne le plus important que le siège social devrait traiter de façon proactive en ce qui concerne cet établissement?

- A. Le manque d'autonomie accordé aux représentants inscrits en raison de la surveillance
- B. Le risque lié au fait de s'appuyer sur les connaissances et l'expertise d'une seule personne pour un secteur d'activité complexe
- C. Le risque possible de manipulation des comptes de clients en raison de la centralisation de la prise de décisions
- D. L'ancienneté et l'éloignement du surveillant, qui sont susceptibles de compromettre la surveillance adéquate



Code: SPRV_E_000249

- 62.** Au moment d'évaluer le profil de risque global de son réseau d'établissements, quel principe fondamental le siège social devrait-il respecter?
- A. Adopter une démarche de surveillance uniforme dans tous les établissements pour s'assurer de l'uniformité et de l'équité
 - B. Concentrer les ressources de surveillance sur les établissements les plus importants en raison de leur contribution plus élevée au chiffre d'affaires et au risque
 - C. Suivre une formation officielle sur la conformité et veiller à ce que les audits couvrent tous les aspects réglementaires pertinents
 - D. Adapter la surveillance et la répartition des ressources aux risques propres à chaque établissement

Code: SPRV_E_000252

- 63.** Un surveillant examine l'activité de son courtier en placement concernant une série de contrats de swap de gré à gré personnalisés conclus pour différents clients. La société a peu de documents internes à l'appui des opérations. Quel est le risque de surveillance le plus important qui découle de cette situation?
- A. Les swaps peuvent exposer la société à des insuffisances de marge en raison d'un traitement incorrect des garanties
 - B. Les dossiers de la société peuvent ne pas être suffisants pour permettre l'évaluation de la convenance, de l'établissement des prix et de l'exposition au risque de contrepartie
 - C. Les swaps peuvent nécessiter l'autorisation préalable d'une chambre de compensation avant l'exécution des opérations
 - D. Le client peut déclencher des seuils de déclaration des opérations conformément aux règles sur la communication de l'information au public

Un surveillant d'un courtier en placement d'envergure nationale effectue un examen de conformité semestriel. Il doit :

- examiner les dossiers disciplinaires récents concernant les personnes autorisées;
- confirmer les registres de transmission à un échelon supérieur du service de la conformité;
- vérifier que les examens des établissements délégués étaient conformes aux paramètres établis par le siège social;
- vérifier que les périodes de conservation ont été respectées pour tous les rapports d'anomalie et les documents à l'appui;
- consigner l'information à savoir si l'approbation du surveillant a été attestée lorsque les mises à jour relatives au client ont été effectuées.

Le dossier sera remis aux administrateurs et inclura la preuve du respect de chaque exigence de l'OCRI en matière de surveillance, de tenue de dossiers et de contrôle des délégations.



Code: SPRV_E_000416

- 64.** Au cours de l'examen semestriel, quelle activité démontre le plus directement l'obligation du service de la conformité de cerner et de soumettre à un échelon supérieur les préoccupations liées à la réglementation?
- A. Vérifier que les périodes de conservation exigées par l'OCRI ont été respectées pour les rapports d'anomalie et les dossiers à l'appui
 - B. Vérifier si les examens des établissements délégués ont respecté les paramètres établis par le service de conformité du siège social
 - C. Confirmer que le registre des transmissions à un échelon supérieur fait état du signalement et de la résolution en temps opportun des problèmes de surveillance en suspens
 - D. Consigner la façon dont le pouvoir de surveillance a été exercé lorsque les dossiers des clients ont été modifiés dans les systèmes de l'établissement

Code: SPRV_E_000417

- 65.** Quelle étape de l'examen semestriel montre le mieux que la surveillance de la conformité a permis de vérifier que les pratiques actuelles de l'établissement étaient conformes aux politiques du courtier en placement?
- A. Veiller à ce que les dossiers disciplinaires concernant les personnes autorisées reflètent les nouvelles tendances en matière de conduite et les lacunes systémiques dans les politiques
 - B. Vérifier que les examens des établissements délégués ont respecté les paramètres figurant dans les directives de conformité du siège social
 - C. Vérifier que les périodes de conservation des rapports d'anomalie sont conformes aux normes du siège social en matière de tenue de dossiers et d'audit
 - D. Consigner les autorisations du surveillant chaque fois que les renseignements sur le client ont été modifiés dans le système de gestion des comptes

Code: SPRV_E_000418

- 66.** Quelle mesure prise dans le cadre de l'examen semestriel de conformité démontre le mieux que le service de la conformité s'est acquitté de son obligation de surveiller et d'imposer le respect des politiques de surveillance de la société?
- A. Comparer les examens des établissements effectués par rapport aux paramètres établis par le siège social pour vérifier que les politiques écrites ont été appliquées de façon uniforme
 - B. Rapprocher les résultats récents disciplinaires avec les grilles de transmission à un échelon supérieur pour confirmer la conformité au cadre de la politique disciplinaire de la société
 - C. Examiner un échantillon de rapports d'anomalies conservés pour s'assurer que les données qui y figurent sont conformes au format de tenue de dossiers et au calendrier de conservation prévus par la loi
 - D. Passer en revue les dossiers des clients modifiés pour confirmer que les notes de surveillance indiquent qu'une évaluation des risques a été réalisée en temps opportun conformément à la politique sur la modification des comptes



Code: SPRV_E_000419

- 67.** Au cours de l'examen de conformité semestriel, quelle tâche répond le mieux à l'obligation du service de la conformité de démontrer l'exercice de la surveillance à la haute direction?
- A. Préparer un exposé qui montre comment la surveillance a été effectuée lorsque les dossiers des clients ont été modifiés dans l'ensemble des établissements
 - B. Vérifier si les rapports d'anomalie archivés et les données de sauvegarde satisfont à toutes les exigences de la loi et à celles de l'OCRI en matière de conservation des dossiers
 - C. Faire correspondre chaque résultat disciplinaire récent à la grille disciplinaire de la société afin de confirmer l'uniformité avec les protocoles de transmission à un échelon supérieur
 - D. Confirmer que chaque examen des établissements délégués a respecté les ratios d'échantillonnage prescrits dans le manuel de surveillance du siège social

Code: SPRV_E_000420

- 68.** Pendant l'examen, quelle tâche démontre le mieux l'obligation du service de la conformité de conseiller et d'informer le personnel au sujet des obligations réglementaires?
- A. Passer en revue les dossiers disciplinaires et communiquer des notes d'orientation au personnel sur les contraventions récurrentes aux règles qui ont été découvertes au cours du trimestre
 - B. Préparer une note de service qui sera diffusée à l'ensemble du personnel touché par les récents changements apportés aux règles et communiquer les politiques et procédures mises à jour
 - C. Confirmer que les registres de transmission à un échelon supérieur comprennent l'horodatage et les noms des destinataires, et ce, pour chaque incident signalé depuis la dernière inspection
 - D. Vérifier que les rapports d'anomalie archivés comprennent des documents à l'appui et sont conservés conformément aux calendriers prévus par la loi

Code: SPRV_E_000260

- 69.** Quelles mesures doivent être prises si un surveillant désigné n'approuve pas un compte dans les 24 heures suivant l'opération initiale du client?
- A. Informer le client par écrit et demander une mise à jour de la demande d'ouverture de compte
 - B. Annuler toute opération en attente et fermer le compte
 - C. Consigner le motif du retard et transmettre le problème à un échelon supérieur
 - D. Restreindre le compte à l'exécution d'opérations de liquidation



Code: SPRV_E_000263

- 70.** Conformément aux règles de l'OCRI applicables aux courtiers en placement, laquelle des conditions suivantes doit être satisfaite pour qu'un client soit classé comme client institutionnel, en supposant qu'il en fasse la demande et qu'il fournisse son consentement?
- A. Le client est une personne physique qui détient des titres et des lingots de métaux précieux totalisant au moins 10 millions de dollars
 - B. Le client est inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières et il détient un compte sur marge actif
 - C. Le client est une société dotée d'un comité de placement officiel et d'une inscription à titre de service-conseil
 - D. Le client est interrogé en personne par le courtier en placement et autorisé par le comité de la gestion des risques

Code: SPRV_E_000270

- 71.** À quelle fréquence un courtier en placement doit-il réévaluer l'information liée à la connaissance du client concernant un compte géré ou un compte carte blanche?
- A. Une fois tous les 36 mois
 - B. Une fois tous les 24 mois
 - C. Une fois tous les 12 mois
 - D. Seulement s'il y a un changement important dans la situation liée à la connaissance du client

Code: SPRV_E_000279

- 72.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la responsabilité d'un courtier en placement à l'égard de la conservation de la documentation associée au compte des clients?
- A. Conserver la documentation associée au compte des clients dans un système d'archivage central pendant au moins 3 ans après la fermeture du compte
 - B. Conserver la documentation associée aux clients et les approbations connexes pendant au moins 5 ans après la fermeture du compte
 - C. Conserver la documentation associée aux clients et les approbations connexes pendant au moins 7 ans après la fermeture du compte
 - D. Conserver la documentation associée aux clients et les approbations connexes pendant au moins 10 ans après la fermeture du compte



Code: SPRV_E_000283

- 73.** Quand un courtier en placement doit-il fournir la version mise à jour du document d'information sur la relation à un client?
- A. Au moins tous les 24 mois
 - B. Lorsque le client change de conseiller ou d'établissement
 - C. Si un changement important est apporté par rapport au dernier document d'information fourni
 - D. Au moins tous les 36 mois

Code: SPRV_E_000286

- 74.** Lequel des éléments suivants est une exigence des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) pour maintenir une piste d'audit efficace concernant les activités de négociation?
- A. Consigner l'utilisation de la marge de chaque client au moment de la saisie de l'ordre
 - B. Horodater chaque ordre en fonction des journaux du système interne de la société
 - C. Horodater chaque ordre en fonction d'horloges synchronisées
 - D. Obtenir un relevé des soldes en espèces du client à la date de l'opération et à la date de règlement

Code: SPRV_E_000287

- 75.** Lorsque vous négociez pour le compte d'un client, laquelle des pratiques suivantes serait probablement considérée comme manipulatrice ou trompeuse selon les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)?
- A. Passer un ordre d'achat sur un marché et, plus tard, un ordre de vente sur un autre marché
 - B. Afficher publiquement seulement une partie d'un ordre à volume élevé pour réduire la liquidité visible
 - C. Saisir des ordres d'achat hors marché pour donner l'impression qu'il y a plus de demande ou de liquidité qu'il y en a réellement
 - D. Acheminer un ordre important à l'aide d'un algorithme qui le décompose en opérations plus petites



Code: SPRV_E_000291

- 76.** Conformément aux Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), un courtier en placement doit examiner les activités de négociation selon une démarche fondée sur le risque au moyen des essais ou du soutien technologique pertinents. Lequel des facteurs suivants est un facteur pertinent qu'un surveillant doit prendre en considération pour déterminer à quelle fréquence ces examens doivent avoir lieu?
- A. La question de savoir si les clients du courtier en placement utilisent des comptes sur marge ou des comptes au comptant
 - B. Les antécédents disciplinaires des personnes autorisées du courtier en placement
 - C. La question de savoir si le courtier en placement utilise des systèmes algorithmiques d'acheminement des ordres
 - D. La valeur des actifs détenus par le courtier en placement dans les comptes de ses clients

Code: SPRV_E_000293

- 77.** Un nouveau surveillant est nommé pour superviser une équipe consultative affectée aux risques élevés. Laquelle des mesures suivantes la société doit-elle prendre pour s'assurer que le surveillant s'acquitte de ses responsabilités associées aux obligations de veiller aux intérêts du client?
- A. Affecter un responsable de la conformité au surveillant pour qu'il lui apporte du soutien supplémentaire
 - B. Fournir une formation consignée sur les déclarations réglementaires et la détection des cas d'inconduite
 - C. Exiger que le surveillant effectue des examens hebdomadaires des opérations concernant toutes les personnes inscrites
 - D. Demander au surveillant de mener chaque trimestre des entrevues aléatoires avec les clients

Code: SPRV_E_000296

- 78.** Un surveillant passe en revue un ensemble de documents promotionnels soumis par différents représentants inscrits. Lequel des éléments suivants est le plus susceptible d'être interdit?
- A. Une invitation à un séminaire indiquant qu'un billet structuré génère des gains garantis dans la plupart des conditions de marché
 - B. Un bulletin trimestriel comparant le rendement sur cinq ans d'un fonds à son indice de référence
 - C. Un billet de blogue sur le marché attribuant les rendements élevés d'un fonds à des stratégies exclusives qui ne sont pas disponibles ailleurs
 - D. Une publication dans les médias sociaux indiquant le rendement annuel moyen d'un fonds, avec un renvoi et un lien vers le prospectus



Code: SPRV_E_000541

- 79.** Un client souhaite ouvrir un compte sur marge et indique que son dépôt initial proviendra d'une marge de crédit personnelle, même s'il a des fonds disponibles dans ses comptes au comptant. Le représentant inscrit du client estime que le revenu de son client est suffisant pour gérer les deux paiements d'intérêts. Quelle obligation incombe au surveillant dans ce cas?
- A. Approuver le compte sur marge une fois que le client a reconnu par écrit la source de la dette et le risque
 - B. Obtenir la confirmation que le client comprend les risques liés à l'effet de levier et vérifier les espèces disponibles
 - C. Reporter l'ouverture du compte jusqu'à ce que le client démontre sa capacité à rembourser la marge de crédit
 - D. S'assurer que l'utilisation de l'effet de levier est communiquée et qu'un document d'information sur le risque lié à l'effet de levier est signé

Code: SPRV_E_000544

- 80.** Un surveillant qui passe en revue les alertes générées par le système remarque qu'un client titulaire d'un compte sans conseils effectue fréquemment de petites opérations intra-séance sur des actions de sociétés minières à petite capitalisation. Les activités de négociation sont conformes aux tendances généralement associées aux opérations spéculatives à haute fréquence. Quelle est la ligne de conduite la plus adéquate que le surveillant doit suivre?
- A. Transmettre le problème à un échelon supérieur aux fins d'examen de la convenance, car les clients détenant des comptes sans conseils doivent aligner leurs opérations sur leurs profils de risque
 - B. Autoriser la poursuite des opérations, car les clients sont autorisés à effectuer des opérations actives dans des comptes sans conseils
 - C. Suspendre le compte et demander une justification de la fréquence des opérations
 - D. Communiquer avec le client pour passer en revue ses objectifs de placement et son profil de risque



Code: SPRV_E_000547

81. Un surveillant effectue un examen mensuel du compte avec conseils avec effet de levier d'un client. L'examen indique une baisse de 30 % de la valeur marchande depuis le dernier examen. Le client a déjà utilisé des fonds empruntés pour investir dans des produits à rendement élevé. Le représentant inscrit confirme que l'information liée à la connaissance du client a été mise à jour il y a trois ans lors de l'ouverture du compte.

Quelle est la mesure la plus pertinente à prendre pour le surveillant?

- A. Amorcer une mise à jour de l'information liée à la connaissance du client et réévaluer la convenance de la stratégie avec effet de levier
- B. Inscrire le compte du client sur une liste de surveillance interne aux fins d'évaluation quotidienne du rendement
- C. Demander au client de fournir une attestation écrite des pertes, conformément à l'information liée à la connaissance du client le concernant
- D. Recommander une politique interne exigeant une double approbation pour les opérations dans les comptes à effet de levier

Code: SPRV_E_000550

82. Un groupe de professionnels chevronnés des marchés financiers compte établir un nouveau courtier en placement en Alberta. Ce courtier se livrera à des activités de prise ferme et de placement de titres auprès du public et fournira des conseils en matière de placement.

Pour exercer légalement ses activités de courtier en placement et commencer ces activités en Alberta, quelles exigences de base en matière d'inscription et d'adhésion l'éventuel courtier en placement doit-il satisfaire?

- A. Il doit s'inscrire en tant que société par actions fédérale auprès de Corporations Canada et obtenir la qualité de membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)
- B. Il doit devenir membre de l'Alberta Securities Commission (ASC) et obtenir une inscription à la Bourse de Toronto (TSX)
- C. Il doit obtenir une inscription à la Bourse de Toronto (TSX) et devenir membre de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)
- D. Il doit s'inscrire auprès de l'Alberta Securities Commission et obtenir la qualité de membre de l'OCRI



Code: SPRV_E_000553

83. Un surveillant d'un courtier en placement découvre qu'un gestionnaire de portefeuille a placé des actions d'une société à microcapitalisation dans plusieurs comptes gérés. Le surveillant apprend par la suite que la conjointe du gestionnaire de portefeuille est propriétaire d'une entreprise qui a récemment reçu des actions du même émetteur dans le cadre d'une entente de consultation. Cette relation n'a pas été déclarée par écrit au courtier en placement ni aux clients.

Le gestionnaire de portefeuille affirme que l'entente n'a pas été déclarée, car les actions n'ont jamais été payées et que les clients ont été informés verbalement que la conjointe était liée à l'émetteur.

Quelle est la mesure la plus pertinente que doit prendre le surveillant?

- A. Exiger que le gestionnaire de portefeuille déclare immédiatement par écrit la relation à tous les clients touchés et obtienne leur consentement écrit pour détenir les actions
- B. Demander au gestionnaire de portefeuille d'annuler toutes les opérations effectuées sur les actions de la société à microcapitalisation, mettre à jour son document d'information sur les conflits d'intérêts et lui adresser un avertissement écrit
- C. Transmettre le problème d'inconduite du gestionnaire de portefeuille au service de la conformité aux fins d'enquête, suspendre toute nouvelle opération sur les titres de l'émetteur dans les comptes gérés et émettre un avertissement écrit officiel
- D. Suspendre immédiatement la capacité du gestionnaire de portefeuille à effectuer de nouvelles opérations sur les titres de sociétés à microcapitalisation en attendant l'examen de la politique sur les conflits d'intérêts

Code: SPRV_E_000556

84. Un surveillant passe en revue les activités transactionnelles d'un client politiquement vulnérable présentant un risque élevé. L'examen permet de repérer dans le compte de multiples dépôts importants, dont la somme est arrondie, suivis par des transferts sortants immédiats vers des comptes de tiers détenus dans des territoires reconnus pour leur risque élevé de blanchiment d'argent.

Quelle est la mesure la plus pertinente que doit prendre le surveillant à l'égard de cette tendance transactionnelle?

- A. Informer le client que tous les transferts futurs vers des comptes détenus par des tiers feront l'objet d'une période de retenue de 72 heures et d'un contrôle diligent renforcé
- B. Exiger que le représentant inscrit du client obtienne de ce dernier des explications écrites détaillées pour chaque transaction
- C. Recommander au service de la conformité que le compte du client soit fermé en raison de ces transactions et du risque inhérent associé à la désignation de personne politiquement vulnérable
- D. Accroître la fréquence et l'étendue de la surveillance continue du compte, et évaluer si un signalement de transaction douteuse est requis



Code: SPRV_E_000559

85. Un surveillant détecte qu'un représentant inscrit (RI) a conseillé à plusieurs clients à la retraite, qui avaient tous un profil de risque prudent, de concentrer fortement leurs portefeuilles (plus de 50 %) dans un seul fonds négocié en bourse (FNB) sectoriel. Le FNB investit dans la dette des marchés émergents et le RI justifie ses conseils sur la base d'un rendement élevé. L'information liée à la connaissance du client de ces clients reflète un revenu modique et une dépendance à l'égard des titres à revenu fixe.

Quelle est la mesure la plus pertinente que le surveillant doit prendre concernant la convenance de ces portefeuilles clients?

- A. Demander au RI de faire signer aux clients un formulaire de reconnaissance du risque particulier concernant le risque de concentration.
- B. Effectuer un examen interne du FNB pour confirmer que sa cote de risque inscrite est conforme aux directives relatives à la gamme de produits du courtier en placement
- C. Suspendre temporairement la capacité du RI à recommander ou à négocier des FNB spécifiquement liés à la dette des marchés émergents
- D. Passer en revue l'information liée la connaissance du client et le portefeuille des clients touchés, en demandant au RI de justifier la convenance, et exiger des mesures correctives si la convenance n'est pas avérée

Le système de surveillance quotidienne des opérations a signalé plusieurs comptes dont un représentant inscrit (RI) d'un courtier en placement canadien a la responsabilité. Les alertes comprenaient les points suivants :

- des opérations très fréquentes sur des titres de sociétés à petite capitalisation;
- de multiples opérations d'achat et de vente intra-séance (« allers-retours intra-séance »);
- des commissions importantes générées par rapport à la taille des comptes;
- la négociation de titres faisant l'objet d'une enquête réglementaire.

Après examen, le surveillant a constaté que ces comptes appartenaient à des clients âgés dont le niveau de tolérance au risque allait de faible à modéré.

Code: SPRV_E_000482

86. Quelle est la principale préoccupation liée au modèle de négociation observé dans les comptes de ces clients?

- A. Possible délit d'initié
- B. Nombre excessif d'opérations
- C. Manque de diversification
- D. Négociation de titres étrangers



Code: SPRV_E_000483

- 87.** Quelle préoccupation peut être soulevée sur le plan de la conformité lorsque des opérations très fréquentes génèrent des commissions importantes dans des comptes dont le profil de placement est prudent?
- A. Cela peut miner l'engagement des clients envers le RI, ce qui a une incidence sur la convenance
 - B. Cela indique que le RI accorde la priorité au rendement des clients au détriment de la gestion des risques
 - C. Cela démontre l'inefficacité des procédures de négociation du RI
 - D. Cette habitude pourrait être interprétée comme une activité de multiplication des opérations, ce qui constituerait une contravention aux obligations liées à la convenance

Code: SPRV_E_000484

- 88.** Quelles mesures le surveillant doit-il prendre lorsqu'il détecte de telles tendances de négociation?
- A. S'appuyer sur les examens mensuels pour évaluer la situation
 - B. Suspendre immédiatement les privilèges de négociation du RI
 - C. Effectuer un examen rapide des comptes touchés et consigner les constatations
 - D. Surveiller les alertes et faire le suivi des plaintes de clients

Code: SPRV_E_000485

- 89.** Si le surveillant ne donne pas suite à ces signaux d'alarme, quelles pourraient être les conséquences?
- A. Aucune conséquence, si les clients ne sont pas touchés financièrement
 - B. Une lettre d'avertissement envoyée par l'OCRI au courtier en placement
 - C. Des amendes dont le RI serait tenu entièrement responsable
 - D. Des sanctions réglementaires portées contre le RI, la société et le surveillant

Code: SPRV_E_000486

- 90.** Quelle est la mesure de surveillance la plus pertinente pour assurer le maintien de la convenance?
- A. Transmettre le problème lié à l'activité dans ces comptes au service de la conformité aux fins d'examen et établir un calendrier de réévaluation périodique de la convenance pour les comptes touchés
 - B. Demander au RI de cesser toutes les opérations dans les comptes signalés jusqu'à ce que les clients soumettent des documents mis à jour d'information liée à la connaissance du client
 - C. Exiger que le RI fournisse et consigne une explication de sa stratégie de négociation pour chaque opération signalée
 - D. Recommander que les comptes soient examinés en vue d'une possible réaffectation en attendant le résultat d'une enquête sur la convenance



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les surveillants

Examen préparatoire – Réponses

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



1.

Code: SPRV_E_000007

Réponse: A

2.

Code: SPRV_E_000008

Réponse: D

3.

Code: SPRV_E_000428

Réponse: B

4.

Code: SPRV_E_000429

Réponse: C

5.

Code: SPRV_E_000430

Réponse: A

6.

Code: SPRV_E_000431

Réponse: D



7.

Code: SPRV_E_000432

Réponse: B

8.

Code: SPRV_E_000009

Réponse: B

9.

Code: SPRV_E_000022

Réponse: C

10.

Code: SPRV_E_000023

Réponse: C

11.

Code: SPRV_E_000037

Réponse: B

12.

Code: SPRV_E_000054

Réponse: D



13.

Code: SPRV_E_000059

Réponse: A

14.

Code: SPRV_E_000060

Réponse: C

15.

Code: SPRV_E_000063

Réponse: C

16.

Code: SPRV_E_000072

Réponse: B

17.

Code: SPRV_E_000086

Réponse: C

18.

Code: SPRV_E_000386

Réponse: D



19.

Code: SPRV_E_000387

Réponse: C

20.

Code: SPRV_E_000388

Réponse: A

21.

Code: SPRV_E_000389

Réponse: B

22.

Code: SPRV_E_000390

Réponse: A

23.

Code: SPRV_E_000098

Réponse: B

24.

Code: SPRV_E_000106

Réponse: A



25.

Code: SPRV_E_000120

Réponse: A

26.

Code: SPRV_E_000124

Réponse: A

27.

Code: SPRV_E_000129

Réponse: B

28.

Code: SPRV_E_000137

Réponse: B

29.

Code: SPRV_E_000141

Réponse: C

30.

Code: SPRV_E_000476

Réponse: B



31.

Code: SPRV_E_000477

Réponse: D

32.

Code: SPRV_E_000478

Réponse: B

33.

Code: SPRV_E_000479

Réponse: A

34.

Code: SPRV_E_000480

Réponse: C

35.

Code: SPRV_E_000147

Réponse: A

36.

Code: SPRV_E_000158

Réponse: D



37.

Code: SPRV_E_000543

Réponse: C

38.

Code: SPRV_E_000165

Réponse: C

39.

Code: SPRV_E_000171

Réponse: B

40.

Code: SPRV_E_000173

Réponse: D

41.

Code: SPRV_E_000452

Réponse: C

42.

Code: SPRV_E_000453

Réponse: D



43.

Code: SPRV_E_000454

Réponse: B

44.

Code: SPRV_E_000455

Réponse: A

45.

Code: SPRV_E_000456

Réponse: C

46.

Code: SPRV_E_000186

Réponse: B

47.

Code: SPRV_E_000201

Réponse: A

48.

Code: SPRV_E_000202

Réponse: C



49.

Code: SPRV_E_000203

Réponse: B

50.

Code: SPRV_E_000205

Réponse: B

51.

Code: SPRV_E_000206

Réponse: B

52.

Code: SPRV_E_000207

Réponse: C

53.

Code: SPRV_E_000210

Réponse: B

54.

Code: SPRV_E_000212

Réponse: A



55.

Code: SPRV_E_000220

Réponse: C

56.

Code: SPRV_E_000226

Réponse: C

57.

Code: SPRV_E_000228

Réponse: B

58.

Code: SPRV_E_000229

Réponse: B

59.

Code: SPRV_E_000234

Réponse: B

60.

Code: SPRV_E_000241

Réponse: C



61.

Code: SPRV_E_000245

Réponse: B

62.

Code: SPRV_E_000249

Réponse: D

63.

Code: SPRV_E_000252

Réponse: B

64.

Code: SPRV_E_000416

Réponse: C

65.

Code: SPRV_E_000417

Réponse: B

66.

Code: SPRV_E_000418

Réponse: A



67.

Code: SPRV_E_000419

Réponse: A

68.

Code: SPRV_E_000420

Réponse: B

69.

Code: SPRV_E_000260

Réponse: D

70.

Code: SPRV_E_000263

Réponse: A

71.

Code: SPRV_E_000270

Réponse: C

72.

Code: SPRV_E_000279

Réponse: C



73.

Code: SPRV_E_000283

Réponse: C

74.

Code: SPRV_E_000286

Réponse: C

75.

Code: SPRV_E_000287

Réponse: C

76.

Code: SPRV_E_000291

Réponse: B

77.

Code: SPRV_E_000293

Réponse: B

78.

Code: SPRV_E_000296

Réponse: A



79.

Code: SPRV_E_000541

Réponse: D

80.

Code: SPRV_E_000544

Réponse: B

81.

Code: SPRV_E_000547

Réponse: A

82.

Code: SPRV_E_000550

Réponse: D

83.

Code: SPRV_E_000553

Réponse: C

84.

Code: SPRV_E_000556

Réponse: D



85.

Code: SPRV_E_000559

Réponse: D

86.

Code: SPRV_E_000482

Réponse: B

87.

Code: SPRV_E_000483

Réponse: D

88.

Code: SPRV_E_000484

Réponse: C

89.

Code: SPRV_E_000485

Réponse: D

90.

Code: SPRV_E_000486

Réponse: A
